

SOCIETE 35 SERVICES
société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 €
siège social : Coualeuc
(35850) GEVEZE
R.C.S RENNES 517 622 924

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 octobre,
A 16 heures,

Les associés de la société **35 SERVICES**, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé à GEVEZE (35850) Coualeuc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 517 622 924, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La feuille de présence fait apparaître que sont présents :

M. Jean-Christophe NOUVEL, possédant60 parts sociales
Société JCD HOLDING, possédant90 parts sociales
représentée par M. Jean-Christophe NOUVEL et M. David BOUE

TOTAL150 parts sociales
=====

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Christophe NOUVEL, Co-gérant.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-après rappelé.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée générale et met à la disposition de ses membres :

- l'acte de cession de parts sociales signé ce jour par Monsieur David BOUE et la société JCD HOLDING,
- les statuts de la société,
- le projet de résolutions,
- la feuille de présence à l'assemblée.

DB J-CN

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- mise à jour des articles 6 et 8 des statuts suite à une cession de parts,
- pouvoirs pour les formalités,
- questions diverses.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Connaissance prise de la cession par Monsieur BOUE de 30 parts sociales à la société JCD HOLDING intervenue ce jour, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 6 – APPORTS** (nouvelle mention)

Lors de la constitution, il a été fait apport à la société d'une somme en numéraire de 12.000 €, laquelle a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de 3.000 euros par apport en numéraire. »

« **ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES** (nouvelle mention)

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Jean-Christophe NOUVEL, à concurrence de 60 parts sociales
- La société JCD HOLDING, à concurrence de 90 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social 150 parts sociales"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DB J-CN

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été régulièrement signé.

M. Jean-Christophe NOUVEL

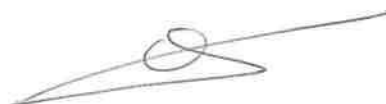
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. C. NOUVEL', written over a horizontal line.

Pour la société JCD HOLDING

M. Jean-Christophe NOUVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. C. NOUVEL', written over a horizontal line.

M. David BOUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. BOUE', written over a horizontal line.